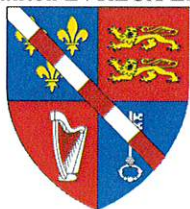


DÉPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement d'ÉVREUX
Canton EVREUX EST



Mairie de JOUY SUR EURE

Nombre de conseillers :

- Afférent au CM 09
- En exercice 09
- présents
- votants
- absents
- exclus

Date de convocation :

03 septembre 2021

Date d'affichage :

03 septembre 2021

Date de réunion :

14 septembre 2021

Séance du 14 septembre 2021 de la Caisse des Écoles

L'an deux mil vingt-et-un, le quatorze septembre à dix-sept heures trente, se sont réunis les membres de la Caisse des Écoles sous la présidence de Monsieur ALLAIN Philippe

Les membres de la Caisse des Écoles se sont réunis au nombre prescrit par la loi, et selon l'article 2121-18 du CGCT dans le lieu exceptionnel de la salle des fêtes de Jouy-sur-Eure

Étaient présents :

Philippe ALLAIN - Chantal DUCHANGE – Lorraine FERRÉ – Béatrice LOUVET – Leïla MELOUKI - Hélène MOINET – Ludovic ROBERT - Chantal SAGALA – Frédéric SIMON

Absents excusés :

Procurations :

Leïla MELOUKI à Frédéric SIMON
Lorraine FERRÉ à Gilbert RADA

Objet : Mise en place de la mission « Référent Signalement » au Centre de Gestion de l'Eure

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Hélène MOINET

a été nommée secrétaire de séance,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 qui oblige les employeurs publics à mettre en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

Considérant que toutes les collectivités sont concernées par cette obligation depuis le 1^{er} mai 2020.

Considérant qu'il convient de nommer au sein des services des collectivités une personne référente qui doit être connue des agents et ainsi pouvoir recueillir les signalements des agents.

Considérant que dans ce contexte, les centres de Gestion Normands se sont associés afin de proposer à l'ensemble de leurs collectivités une nouvelle mission facultative mutualisée « Référent signalement » dès le 1^{er} septembre 2021 répondant aux exigences induites par la réglementation : confidentialité, neutralité et objectivité.

Considérant que l'adhésion à cette nouvelle mission est gratuite ; seuls feront l'objet d'une tarification les éventuels signalements traités par le référent. Selon la délibération du Conseil d'administration du CDG27 du 24 juin 2021, les tarifs sont les suivants :

Tarification 2021 par signalement traité pour une collectivité affiliée	365,00 €
Tarification 2021 par signalement traité pour une collectivité non affiliée	635,00 €

Envoyé en préfecture le 16/09/2021

Reçu en préfecture le 16/09/2021

Affiché le

ID : 027-212703581-20210914-2021_DELCDE0007-DE

Monsieur le Président indique aux membres de la Caisse des Écoles qu'une convention est proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure aux collectivités souhaitant bénéficier du dispositif concernant le référent signalement

Monsieur le Président expose les termes de la convention jointe à la présente délibération.

Après délibération, les membres de la Caisse des Écoles à l'unanimité (la majorité ou à l'unanimité) :

Pour : 9 / Contre : 0 / Abstention : 0

- Accepte les termes de la convention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure (CDG 27)
- Autorise le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure (CDG 27) à intervenir dans le cadre de la mission « Référent Signalement »
- Mandate Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention entre le CDG 27 et la collectivité de Jouy-sur-Eure, à signer tout document relatif à cette délibération et à procéder aux formalités y afférentes

Fait et délibéré les jours, mois, an susdits.

Signature des membres présents :

Philippe ALLAIN 	Chantal DUCHANGE 	Lorraine FERRÉ pour le maire 	Béatrice LOUVET 	Leïla MELOUKI 
Hélène MOINET 	Ludovic ROBERT 	Chantal SAGALA 	Frédéric SIMON 	

Le Président
Philippe ALLAIN

